

Contrôle sur pièces de l'EHPAD Foyer d'Argoat à Ploufragan

Mai 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01 et Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_01	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF, et - Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement. 	18 mois	Projet d'établissement, et relevé de conclusion du CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale .	6 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_03	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale	12 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_05 et Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_04	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le règlement de fonctionnement avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles et les modalités de rétablissement des prestations dispensées par l'établissement lorsqu'elles ont été interrompues, et - Soumettre le règlement de fonctionnement actualisé aux représentants du personnel, au CVS et le faire valider par l'organisme gestionnaire. 	6 mois	Règlement de fonctionnement et comptes-rendus des instances (CA, CVS et instance représentative du personnel)

Ecart_07	1 - Gouvernance	Prescription_05	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_08, Remarque_09, Remarque_10 et Remarque_11	3 - Gestion des risques	Prescription_06	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formalisant, dans la procédure de gestion des évènements indésirables existante, les modalités d'information aux personnels sur le traitement de leurs signalements. - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ». - Formalisant le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	12 mois	<p>Procédure de gestions des EI actualisée</p> <p>Procédure de gestion des plaintes et réclamation des usagers</p> <p>Plan de formation</p> <p>Invitation ou planning des réunions d'analyse des pratiques</p>
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Actualiser la fiche de poste de la Directrice (signature).		

Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Elaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_05	1 - Gouvernance	Recommandation_05	Actualiser la fiche de poste du médecin coordonnateur (signature).		
Remarque_06	1 - Gouvernance	Recommandation_06	Actualiser la fiche de poste de l'IDEC (signature).		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	Recommandation_07	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		

220003982_CCAS PLOUFRAGAN